

Une démarche de concertation approfondie avec les riverains

Cette démarche émane de la volonté de **David énergies** de travailler en toute transparence avec la population. Elle a été initiée par la rencontre en porte-à-porte des riverains les plus proches de la zone d'étude en mars 2017, de façon à les informer et à recueillir l'ensemble de leurs questions.

Suite à cela, plusieurs objectifs ont donc été fixés :

- **mettre en œuvre une information approfondie sur le projet, ses impacts et ses enjeux,**
- **élaborer un projet communal sur la base de retombées économiques locales,**
- **élaborer une charte de bon voisinage en garantissant un suivi d'exploitation concerté.**

Contact groupe de travail :

Merci d'écrire
à juliette.fournil@agencetact.fr
ou de la contacter au 02 53 35 40 04

Pour répondre à ces objectifs, il a été décidé de mettre en place un groupe de travail dédié, constitué de riverains volontaires. Nous souhaitons vous proposer de travailler avec nous à la définition d'un projet intégré au territoire. C'est effectivement uniquement en associant notre expérience du développement de projet d'énergies renouvelables et votre connaissance du territoire que nous réussissons à développer un projet porteur de sens et d'avenir pour chacun.

Ce groupe de travail – d'une vingtaine de personnes – se réunira à chaque étape importante et aura notamment pour mission la rédaction d'une charte de bon voisinage, officialisant les engagements de David énergies en termes d'information et de maîtrise des impacts, au-delà de ses obligations réglementaires. À la fin de chaque réunion, sera produit un compte rendu détaillé, disponible publiquement.

En parallèle, une information continue des habitants sera assurée.

2015	Lancement du projet Présentation au conseil municipal d'Etusson délibération favorable	2016	Lancement et obtention des pré-consultations administratives Nouvelle commune Saint-Maurice-Etusson Présentation au conseil municipal délibération favorable Rencontre avec les propriétaires exploitants, signatures des promesses de bail OCTOBRE Lancement étude faune/flore	2017	MARS Rencontre des riverains par David énergies MAI Pose du mât de mesures OCTOBRE Lancement de l'étude acoustique et de l'étude paysagère	2018	Lancement de la démarche de concertation Étude d'impacts et définition des variantes Etude zone humide Dépôt du dossier en préfecture fin 2018 ou début 2019
-------------	---	-------------	--	-------------	---	-------------	---

David énergies
Développeur de projets d'énergies renouvelables

49

Basés à Angers dans le Maine-et-Loire, **David énergies** développe des projets d'énergies renouvelables - éolien, mais aussi photovoltaïque et hydroélectrique.



Nous travaillons déjà avec les acteurs locaux : Bureaux d'études, BTP, associations...



Nous privilégions la qualité de nos projets et favorisons les projets locaux à petite échelle



Nous accompagnons des financements de parcs citoyens et territoriaux.

David énergies

22 ter avenue Denis Papin • 49100 Angers
02 41 46 16 72
info@davidenergies.eu

L E T T R E D ' I N F O R M A T I O N N U M É R O 1



Madame, Monsieur,

Nous portons un projet de parc éolien sur le territoire de la commune de Saint-Maurice Etusson. Le conseil municipal nous ayant donné son accord en mai 2016, nous avons pu commencer les études préalables nécessaires à la définition des conditions de faisabilité de ce projet et d'implantation des machines.

L'étude faune/flore et celle acoustique se sont terminées récemment. L'étude paysagère et l'étude sur les zones humides sont en cours. Ces études permettront de dessiner un projet cohérent et intégré à son territoire d'accueil.

Par la suite, un dossier environnemental unique sera remis aux services de l'Etat pour instruction, avant une enquête publique et la décision finale du Préfet.

Rien n'est encore décidé.

En effet, c'est en fonction des résultats des études écologiques, paysagères et acoustiques que nous définirons le projet final : nombre, taille, puissance et emplacements des éoliennes.

David énergies a la volonté de construire un projet intégré à son territoire, respectueux de son environnement et de ses habitants.

L'énergie éolienne est une solution performante et écologique : cette ressource apporte une énergie produite et consommée localement ainsi que de nouveaux moyens financiers aux collectivités. Nous portons la conviction que l'éolien est l'occasion d'ouvrir de nouvelles perspectives pour votre commune. En conséquence, il nous semble primordial d'associer des acteurs locaux au développement de ce projet, et en particulier les riverains les plus proches du site étudié.

Nous vous proposons donc, dans cette lettre, de prendre connaissance des premiers éléments essentiels du projet.

Un groupe de travail constitué de riverains volontaires sera mis en place afin de pouvoir définir le meilleur projet possible, tenant compte des avis et remarques de ceux qui vont vivre à proximité.
Les personnes intéressées, peuvent participer à cette étape et nous contacter pour cela.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à ce projet et souhaitons qu'il devienne le vôtre. Bonne et agréable lecture.

L'équipe **David énergies**

Projet éolien: l'heure du choix

La phase d'études arrivant à son terme, il est temps de définir le projet : nombre d'éoliennes, taille, emplacements

Des ressources nouvelles pour le territoire

L'énergie éolienne est une solution performante et écologique en phase avec les grandes orientations de la loi de transition énergétique française. L'idée est donc de faire du parc éolien de Saint-Maurice-Etusson un projet bénéfique afin que la transition énergétique du territoire rime avec développement local.

Un parc éolien génère des retombées fiscales pour les communes, la Communauté de communes et le Département.

Ces nouvelles ressources profitent à tous les habitants car elles permettent d'investir dans de nouvelles infrastructures, de perfectionner les services municipaux. Elles contribuent également à définir des mesures d'accompagnement destinées à améliorer le cadre de vie au sein de la commune via des projets d'embellissement, de développement local ou en faveur de l'environnement.

Financer l'équipement en panneaux photovoltaïques des bâtiments communaux, équiper la commune d'une chaudière biomasse, baisser les impôts locaux, rénover la voirie, ou encore financer l'entretien du patrimoine, ce sont autant d'exemples d'actions qui ont du sens pour l'avenir d'une commune et qui peuvent l'inscrire dans la perspective des transitions à mettre en œuvre.

L'échelle communale est la bonne échelle pour ce type de projet qui nécessite une implication des acteurs, et donc la participation du plus grand nombre aux changements futurs de la commune.

C'est également dans cette perspective que **David Énergies** a souhaité vous proposer un dispositif de concertation.

(Pour plus de précisions, voir page suivante)

La zone d'étude ou zone d'implantation potentielle (ZIP) a été définie suite à des études de préféabilité (recensement des principales contraintes techniques).

Cette zone tient compte de contraintes essentielles : éloignement de 500 m des habitations, contraintes aéronautiques et militaires, servitudes des réseaux, etc.



Partager notre projet

C'est donc pour accompagner la fin de ces études et la définition du projet qu'il a paru important à **David Énergies** de vous communiquer toutes les informations concernant l'état actuel d'avancement du projet.

À ce stade, il paraît effectivement intéressant et pertinent que vous puissiez participer – si vous le souhaitez – aux prochaines étapes afin que ce projet devienne aussi le vôtre.

Pour aller dans ce sens, vous trouverez, page suivante, la démarche de concertation que nous souhaitons vous proposer, et qui nous semble permettre que chacun trouve sa place dans la définition et la construction du projet éolien d'Etusson.

Pour voir le jour, un parc éolien doit obtenir une autorisation d'exploiter au titre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Cette autorisation est délivrée par le Préfet, sur la base d'un dossier comprenant les études d'impacts réalisées par des bureaux d'études indépendants.

Les études

La biodiversité

Un inventaire des espèces animales et végétales a été effectué sur le site et ses abords (20 km autour de la zone) couvrant un cycle entier du milieu naturel (4 saisons).

Ce diagnostic a permis d'identifier les enjeux environnementaux propres à la zone d'étude et d'évaluer la compatibilité du projet avec les milieux identifiés.

Dans le cas de ce projet, une attention particulière sera portée sur la conservation de certaines haies et boisements ainsi que de prairies permanentes. Des mesures d'évitement et de réduction seront donc mis en place afin de préserver ce patrimoine. L'optimisation des cheminements d'accès, notamment, permettra d'éviter et de réduire considérablement les impacts sur les haies par exemple.

Concernant les chiroptères (chauves souris), l'étude est finie. Elle révèle une présence normale des espèces. Des plans de bridage (arrêt ou freinage de certaines éoliennes) seront définis afin de s'assurer de ne pas gêner l'habitat nocturne de cette faune.

En complément, une étude sur les zones humides a débuté récemment. Le bureau d'études Biotope réalisera l'ensemble des expertises à ce sujet.

L'acoustique

Une étude acoustique consiste à mesurer l'ambiance sonore au niveau des habitations les plus proches, puis à vérifier par des simulations que le futur parc éolien respectera la réglementation française, une des plus strictes d'Europe. Cette réglementation prévoit qu'un parc éolien ne doit pas générer une émergence de plus de 5 décibels (dB(A)) le jour et 3 décibels (dB(A)) la nuit.

À Saint-Maurice-Etusson, des micros ont été installés chez les riverains les plus proches en 7 points de mesures autour de la zone d'implantation potentielle et ont permis de mener à bien l'étude acoustique. Pour être réellement significatifs, ces résultats devront être confrontés à ceux de l'étude de vent, qui se terminera en juillet 2018.

Des vérifications seront effectuées après la mise en service du parc pour s'assurer que le dispositif respecte bien la réglementation en vigueur. Si nécessaire, des corrections seront apportées par la mise en place de plans de bridage des éoliennes.

Le paysage

L'étude paysagère est en cours. Elle prend en compte l'ensemble des lieux et monuments possédant un intérêt patrimonial, culturel ou environnemental dans un rayon de 20 km de manière à évaluer les effets du projet sur le paysage.

Afin d'anticiper les évolutions du cadre de vie provoquées par l'implantation d'éoliennes, deux outils sont utilisés :

- les photomontages, permettant de visualiser le futur parc éolien au sein du paysage, et ce depuis différents points de vue,
- les cartes de visibilité, représentant les lieux à partir desquels les éoliennes seront visibles.

À venir

Une fois toutes ces études initiales terminées, ce sera le temps de la définition du projet.

Il s'agira, en premier lieu, de faire l'analyse des différents scénarios possibles d'implantation de machines. Ensuite se déroulera l'étude d'impacts en fonction du scénario d'implantation choisi. Elle permettra, entre autres, de définir les mesures d'évitement, de réduction ou de compensation des impacts résiduels recensés.

Cette phase devrait débuter incessamment, toutes les études étant terminées ou en passe de l'être.